

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 14h45 et fait lecture des pouvoirs.

1. Approbation des règlements du contrôle des connaissances et des compétences de l'IUT :

Monsieur Philippe POLET, directeur adjoint de l'IUT présente les règlements du contrôle des connaissances et des compétences de l'IUT, les documents cadrent les neuf départements (un règlement par département). La règle générale pour les examens reste le contrôle continu. En l'absence de module d'ouverture à l'IUT, des règles de bonification pour les sportifs de haut niveau sont instaurées : le bonus peut aller jusque 0,5 point.

Il est rappelé que l'UPHF reconnaît le statut de sportif de haut niveau et peut octroyer 2 crédits ECTS. Il faudra veiller à l'application de cette bonification en BUT3.

Une question est posée sur la reconnaissance du statut entrepreneur : pour l'instant, les règlements de l'IUT ne prévoient pas cette reconnaissance.

Le directeur adjoint précise aussi que les étudiants en DUT2 doublent en BUT2.

**Les règlements du contrôle des connaissances et des compétences sont adoptés à l'unanimité.**

2. Approbation du règlement du contrôle des connaissances et des compétences de l'ISH :

Monsieur Nicolas LEBLOND, Doyen de la Faculté de Droit et d'Administration Publique, présente les RCCC de l'Institut Sociétés et Humanités (ISH), et en particulier les modifications apportées à l'article 6 qui prévoient les modalités du contrôle terminal et celles du contrôle continu.

La note de 2<sup>ème</sup> session qui se substitue à la note de 1<sup>ère</sup> session est sup.

En master, on note l'absence de compensation entre les semestres.

En ce qui concerne l'IAE, il n'existe pas de compensation entre le 1<sup>er</sup> semestre et le 2<sup>nd</sup>. En master, la deuxième session n'est pas prévue.

Les conseillers font remarquer la déconnexion des ECTS et des coefficients, certains visas ne sont plus actuels.

Monsieur Dorian PETIT fait remarquer que l'article sur la section disciplinaire n'est pas satisfaisant.

Les conseillers demandent à l'ISH de corriger les différents points soulevés.

**Sous réserve des corrections demandées, le règlement du contrôle des connaissances et des compétences de l'ISH est adopté à la majorité des voix (18 voix pour, 4 abstentions).**

3. Approbation du règlement du contrôle des connaissances et des compétences de la L3P :

Monsieur Ludovic VAN OOST, directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante, présente brièvement les modifications apportées aux RCCC de la L3P.

Les interventions du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle baissent de 9 heures à chaque semestre, elles étaient trop conséquentes pour la première année de la L3P.

Les blocs de compétences 3 et 4 fusionnent, certains étudiants pouvaient être ajournés à cause d'une note en module polytechnique.

Ces deux modifications se font dans l'intérêt des étudiants.

**Le règlement du contrôle des connaissances et des compétences de la L3P est adopté à l'unanimité.**

4. Approbation des modalités de contrôle et de connaissances du DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires) :

Monsieur Ludovic VAN OOST, directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante, présente les modifications apportées aux MCC du DAEU. Des dates limites de paiement sont instaurées pour accélérer les inscriptions aux sessions.

Certains cours sont mutualisés entre les 3 sites de Cambrai, Maubeuge et Valenciennes : le niveau Maths 10, l'histoire et les problèmes du monde contemporain.

Des tuteurs sont recrutés à Cambrai pour apporter un soutien disciplinaire aux stagiaires qui en ont besoin, c'est en cours pour Valenciennes et plus difficile à Maubeuge.

En anglais et en français, un DS oral est obligatoire et doit être rattrapé en cas d'absence.

Monsieur Dorian PETIT revient sur la notion de seuil d'ouverture en ce qui concerne les options. Pour ouvrir une option, il faut qu'il y ait un nombre suffisant de stagiaires, certains groupes de stagiaires en français 10 ou maths 10 sont à faibles effectifs sur les trois sites.

La mutualisation sera évaluée à la fin de la session, il est trop tôt pour tirer des conclusions d'une expérimentation qui débute.

**Les MCC du DAEU sont adoptées à l'unanimité.**

5. Restructuration de la licence professionnelle assistant juridique :

Monsieur Nicolas LEBLOND, Doyen de la Faculté de Droit et d'Administration Publique, indique que la licence professionnelle en 3 ans va remplacer le DEUST Assistant Juridique et la licence professionnelle Activités Juridiques : Métiers du droit privé.

Cette licence professionnelle permet de supprimer des doublons existants (économie de 250 heures), de faire appel à plus de professionnels et d'obtenir une progressivité du programme sur les 3 années.

La LP propose 2 parcours : pratique juridique de l'entreprise et un nouveau parcours pratique

juridique des administrations et collectivités territoriales. L'alternance est prévue dès la 2<sup>ème</sup> année mais sera surtout prégnante en 3<sup>ème</sup> année. La maquette sera identique pour la formation initiale et la formation en alternance.

Le but de cette licence professionnelle est de former des techniciens.

**La restructuration de la licence professionnelle assistant juridique est votée à l'unanimité.**

#### 6. Approbation de la modification de la composition des commissions CVEC et FSDIE:

- Commission Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) :

Madame Dorothée CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la Réussite Etudiante et à la Vie Etudiante, précise qu'une nouvelle circulaire, en date du 23 mars 2022, incite à ce que les commissions CVEC et FSDIE comportent au moins 50 % d'étudiants.

En conséquence, certains membres non étudiants, qui ne siégeaient pas à la commission CVEC, ont été ôtés de la liste en faveur de la représentation étudiante. Dorénavant, **5** représentant(e)s d'associations étudiantes mandaté(e)s pour un an par le Président seront nommés (au lieu de 4) et **8** étudiant(e)s élu(e)s au CFVE (contre 2 auparavant) siégeront.

La commission sera équilibrée avec 18 personnes non étudiantes et 19 représentants étudiants.

**La nouvelle composition de la commission CVEC est adoptée à l'unanimité.**

- Commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) :

En ce qui concerne la commission FSDIE, ce sont 7 représentants étudiants qui siégeront au lieu de 4 précédemment. La commission sera équilibrée avec 9 représentants étudiants et 8 personnels de l'université.

Une modification est demandée par les conseillers : de prévoir 2 étudiant(e)s élu(e)s au **CA ou au Conseil des Etudes de l'INSA**.

**La nouvelle composition de la commission FSDIE est adoptée à l'unanimité.**

#### 7) Approbation de la modifications critères d'attribution FSDIE solidarité :

Madame Dorothée CALLENS, Vice-Présidente déléguée à la Réussite Etudiante et à la Vie Etudiante, présente les 2 changements :

- Le niveau de l'aide financière est porté à 500 € (étudiant cohabitant) et 1 000 € (étudiant décohabitant) pour un étudiant en cycle licence ou équivalent. Le niveau de l'aide financière est porté à 600 € (étudiant cohabitant) et 1 200 € (étudiant décohabitant) pour un étudiant en cycle master ou équivalent.
- L'hébergement d'urgence (qui existe depuis 3 ans) vient compléter le texte qui liste toutes les aides. Une convention a été signée avec l'hôtel B&B, elle offre à l'université la possibilité d'héberger en urgence un étudiant sans solution de logement jusqu'à 3 nuitées (petit déjeuner inclus).

**Les modifications des critères d'attribution FSDIE solidarité sont adoptées à l'unanimité.**

#### 8) Vote du rapport Parcoursup UPHF 2022 :

Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante, précise que ce rapport doit être publié sur notre site institutionnel pour le 15 octobre. Ce rapport est gage de notre transparence quant à l'évaluation des candidatures et doit aider les candidats à mieux préparer les dossiers.

Le bilan complet UPHF 2022/2023 fait 357 pages et porte sur toutes les formations ouvertes de niveau bac+1, sélectives ou non : licences générales, DEUST, BUT et CPES.

#### **Pour chaque formation, le rapport indique :**

- Les données principales de la procédure (nombre de vœux confirmés, nombre de places proposées, nombre de candidats ayant reçu une proposition d'admission l'année précédente, rang du dernier admis, taux minimum de boursiers et autres taux applicables le cas échéant)
- Le rappel des objectifs de la formation et de ses attendus (mise en contexte générale)
- Les modalités d'examen des vœux retenues par la commission ; notamment le rapport précise les éventuels recours à des traitements algorithmiques
- Les principaux enseignements de la session et les conseils ou recommandations formulés aux candidats pour améliorer leur prise en compte des attendus et objectifs de la formation.

**Le rapport Parcoursup UPHF 2022 est voté à l'unanimité.**

#### 9) Information sur les conseils de perfectionnement :

Madame Cécile ROSELLE, responsable du management de la qualité UPHF, rappelle que le conseil de perfectionnement est une obligation règlementaire pour les diplômes nationaux de Licence, Licence Professionnelle et Master, un pilier de la démarche d'amélioration continue et un élément indispensable pour l'obtention de la certification QUALIOPI.

Cette démarche s'applique chaque année pour chaque mention de diplôme.

L'objectif est d'établir un bilan qualitatif de la formation et de mettre au point un plan d'actions d'amélioration.

Le taux de réalisation en 2021-2022 est de 66% en global pour l'Institut Sociétés et Humanités, 70% pour l'IUT et de 4% pour l'INSA, ce qui fait une moyenne de 27% pour l'UPHF.

#### 10) Bilan de l'audit de surveillance certification RNQ QUALIOPI :

Madame Cécile ROSELLE, responsable du management de la qualité UPHF, précise le contexte Qualiopi : l'obligation de Certification Nationale basée sur le référentiel RNQ pour les organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences et financées par des fonds publics ou mutualisés (OPCO). La Certification a été obtenue pour UPHF et l'INSA HdF en juin 2021.

Les 3 objectifs sont de rendre lisible notre offre de formation, suivre la réalisation des formations et d'évaluer nos formations.

3 champs ont été évalués : les Actions de Formation (audité en 2021 et 2022), la VAE (audité en 2021 et 2022) et les Bilans de compétences (audité en 2021).

Chaque champ comporte 7 critères et 32 indicateurs.

Les différents acteurs sont listés ainsi que les actions 2022.

**Nos points forts** : la VAE, le savoir-faire, l'amélioration continue, le pilotage central Qualité et la mise en œuvre, l'engagement collectif

**Points à améliorer** : le dispositif de collecte des appréciations et de relance est incomplet sur la partie prenante "financeur", conforter la mise à jour du catalogue des formations (taux de réussite, insertion et satisfaction), peaufiner le nouveau site internet et généraliser les tableaux croisés compétences/formation.

Prochaine visite en mai 2023.

#### 11) Information sur l'arrêté précisant les conditions d'assiduité:

Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante, présente l'arrêté signé par le Président. Il reprend un texte voté en CFVE sur les conditions d'assiduité.

L'assiduité des étudiants n'a pas été contrôlé durant la période de Covid.

#### 12) Information sur la date d'arrivée tardive des étudiants internationaux:

Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante, précise que la date d'arrivée est possible pour les étudiants internationaux jusqu'au vendredi 14 octobre 2022.

#### 13) Information sur le DIU H2ES :

Le DIU permet de repenser sa formation via un processus d'hybridation.

Une 2<sup>ème</sup> session commencera en décembre, elle est gratuite pour les enseignants UPHF.

Elle comporte 55h en asynchrone et 115h de travail.

#### 14) Questions diverses :

En l'absence d'autre question, Monsieur le Vice-Président clôt la séance à 17H30.

## Etaient présents

---

M. BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

### Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1 : Mme BOULEKBACHE

Collège 2 : Mmes et MM. RICHARDOT, SCOYEZ, COSTERMANS, PETIT

Collège 3 : Mmes et M. CHARLES, VANPOUILLE, PODSADNY

Collège 4 : Mmes et M. ALLARD, DEGUISE, KOUCHLEF, TOMASI

Collège 5 : M. FONTAINE

### Membres invités :

Mmes et M. BAILLY, CALLENS, VAN OOST

### Pouvoirs :

M. ATTAL à Mme SCOYEZ

M. GOUY à M. COSTERMANS

M. PITON à Mme CHARLES

M. MONIER à Mme ALLARD

Mme MAIRESSE à Mme CHARLES

Mme CAUDRON à Mme DEGUISE

M. NALDI à M. TOMASI

Mme MORIN à Mme BOULEKBACHE

M. TRENTESAUX à M. PETIT

Fait à Valenciennes, le 28 novembre 2022

Le Vice-Président du Conseil  
de la Formation et de la Vie Etudiante,



Pr. Franck BARBIER